

CTA 19 mai 2020



Points spécifiques second degré

Bac : Le ministère vient de présenter au Conseil supérieur de l'Éducation les projets des textes qui organisent la session 2020 du baccalauréat et fixent un cadre au bac en contrôle continu mais pour la mise en œuvre très concrète, de nombreuses questions se posent encore. Quelle sera la composition des jurys d'examen ? Y aura-t-il un seul ou plusieurs jurys académiques ? De quelle latitude disposeront-ils dans la mesure où les textes de cadrage de la session du bac 2020 évoquent une harmonisation des notes, au regard des classements des lycées et en fonction des résultats du bac de l'année précédente ? Quelles notes figureront dans le livret scolaire ? Des précisions doivent être apportées rapidement allant à nos yeux dans le sens de la seule prise en compte des moyennes des premier et second trimestres. Il ne serait pas acceptable que les pratiques varient d'un établissement à un autre. Quel sera le calendrier ? Qu'en sera-t-il des modalités des épreuves de rattrapage ? Dans quelles conditions les élèves concernés les prépareront-ils ?

Nous alertons aussi pour que soit prise en compte la situation des candidats directement recalés par le jury sans possibilité de passer les épreuves de rattrapage. Compte tenu de la situation exceptionnelle et des difficultés des redoublants l'année scolaire prochaine du fait des changements de programmes et d'organisation des enseignements avec la mise en place de la réforme du lycée en terminale, nous demandons que les candidats recalés en juin puissent passer les épreuves de septembre.

L'Orientation en fin de troisième s'effectue dans des conditions dégradées, car quels que soient les efforts des professeurs principaux et des Psychologues de l'Éducation Nationale, les échanges à distance n'ont pas permis de mener toutes les discussions nécessaires avec les jeunes, notamment les plus fragiles qui sont souvent ceux avec lesquels maintenir le contact a été compliqué voir impossible. La décision du ministre de faire reprendre d'abord les élèves de sixième, cinquième et non de troisième est un non sens pédagogique car le retour au collège des élèves de troisième, ou du moins d'une partie d'entre eux aurait permis de travailler la question de l'orientation. La rentrée de septembre devra être aménagée pour permettre d'aider les élèves les plus fragiles à surmonter leurs difficultés. Heures de remédiation, dédoublements, allègements des programmes s'imposent. Au-delà, il faudra sans doute réfléchir à la possibilité de dispositifs permettant à des élèves entrant en seconde dont on repèrerait très vite qu'ils se sont fourvoyés dans leur orientation de se réorienter en début d'année de seconde.